

la Dette

du Tiers Monde



Édito

Quels liens existent-ils entre les loups solitaires, ces jeunes jihadistes qui tuent sans raison apparente, en France ou en Angleterre, avec les prêts toxiques faits par les banques aux villes, avec la volonté de l'Équateur d'auditer les investissements internationaux faits dans son pays et les diamants dont les prix explosent dans les ventes aux enchères internationales ?

L'injustice sociale mondiale de plus en plus durement subie par les peuples du Sud et aujourd'hui du Nord. La dette illégitime, associée à la corruption, est le levier de ce système criminel qui permet aux détenteurs de capitaux toujours plus riches d'asservir toujours plus les 99%.

Les représentants de 30 Cadtm, issus de trois continents, se sont réunis au Maroc en mai pour mieux organiser la lutte contre la dépossession des peuples du monde par la dette. Fin juin, à l'université d'été du Cadtm à Namur, vous pouvez tous participer au travail d'analyse et aux rencontres sur les thèmes de l'audit, de la dette écologique, de l'austérité généralisée au nom du remboursement de la dette financière, qui touchent en premier les femmes dans les pays du sud de l'Europe.

L'éducation populaire, un moyen de résister pour pouvoir exister.

L'équipe du CADTM France

Agenda

1er-06 | Appel international - Manifestation internationale le 1er Juin : Les peuples unis contre la Troïka !

3-06 | Beez, Belgique - Printemps des femmes 2013

3-06 => 5-06 | Prague, Czech Republic - Eurodad-Glopolis International Conference 2013 'Debt, finance and economic crisis – consequences and solutions'

7-06 => 8-06 | Athènes, Grèce - Alter Sommet

13-06 | Dourdan, France - Le piège de la dette

28-06 => 30-06 | La Marlagne (Namur), Belgique - 3e Université d'été du CADTM EUROPE

Plus : <http://cadtm.org/Agenda>

3^e UNIVERSITE D'ETE DU CADTM EUROPE
28, 29, 30 JUIN 2013 LA MARLAGNE, NAMUR, BELGIQUE

“
enraciner les résistances
brancher les luttes
”

+ DE 25 ATELIERS ET PLÉNIÈRES

DES CONFÉRENCIERS·È-S D'EUROPE, D'AFRIQUE ET D'AMÉRIQUE LATINE

EN SOIRÉE : SPECTACLE CONCERT ET BAR

70€ POUR LES 3 JOURS EN PENSION COMPLETE 35€ EN TARIF RÉDUIT

INSCRIPTIONS ET PROGRAMME COMPLET SUR WWW.CADTM.ORG

avec le soutien de la DSDS et de la PMS

Bloquez vos agendas !

La 3e Université d'été du CADTM Europe se déroulera les **28, 29 & 30 juin** à la Marlagne, près de Namur, en Belgique.

Elle comprendra plus de 25 ateliers et plénières pour analyser les enjeux et discuter des actions à mener pour affronter le système dette au Nord comme au Sud de la planète : mouvements d'audit citoyen et d'opposition à l'austérité en Europe et ailleurs ; combats des femmes pour l'émancipation ; reconnaissance de la dette écologique ; retour sur les annulations de dette dans l'histoire de l'humanité ; outils pédagogiques...

Avec des conférenciers/cières d'Europe, d'Afrique et d'Amérique Latine.

Et en soirée, pour l'ambiance et la bonne humeur : concerts, spectacles et bar.

Une occasion unique de partager votre curiosité et vos expériences avec des centaines de personnes venues des quatre coins d'Europe et d'ailleurs.

CONTACT

CADTM, 345 avenue de l'Observatoire, 4000 Liège, Belgique, 0032 (0)4 226 62 85
Email : cecile@cadtm.org / Tel 0032 (0)484 99 53 81

Inscriptions sur le site <http://cadtm.org> (Clôture des inscriptions au 12 juin)

Bilan de la venue des féministes européennes à Grenoble

Cet automne 2012, une délégation de femmes venues de différents pays d'Europe a parcouru plusieurs pays pour construire petit à petit un front européen des femmes contre la dette afin de lutter plus efficacement contre cette dette et les politiques d'austérité mortifères qu'elle engendre. Le CADTM/Grenoble les a accueillies le 25 octobre 2012.

Dans ce court article, nous voulons seulement rendre compte de ce qui s'est passé à Grenoble. L'une d'entre nous qui s'investit au CADTM et au CAC 38, et qui d'autre part depuis de nombreuses années partage les luttes féministes, a pris en charge la mobilisation qui s'est étalée sur deux mois.

Sonia Mitralia de Grèce, Christine Vanden Daelen de Belgique, Judit Morva de Hongrie, Felicity Dowling d'Angleterre, avaient un triple objectif pour ces rencontres : premièrement, faire découvrir concrètement à un large public les atteintes perpétrées dans leur pays contre les peuples et en particulier contre les femmes, au nom de la dette, deuxièmement, échanger avec elles sur un front européen populaire des femmes contre la dette, troisièmement, renforcer la dimension féministe des CAC.

Pour atteindre ce but, nous avons organisé deux types de réunion ce 25 octobre. La première à 18h avec les associations de femmes sous forme d'échange, avec une démarche spécifique pour sa convocation : nous avons contacté chaque association de femmes existant sur la ville, et nous avons bâti avec elles une convocation cosignée au final par douze organisations de femmes. La plupart d'entre elles étaient présentes à la réunion. La deuxième, ce fut en soirée une réunion publique appelée par le CAC 38 : « Dette publique illégitime, austérité, crash social et féminisme » (plus de 80 présents). À la tribune, chaque féministe européenne a raconté ce qu'elle endurait dans son pays, sous prétexte de la dette. Plusieurs détails ont marqué les esprits...

Par exemple, quand Sonia Mitralia de Grèce, a expliqué comment les femmes qui veulent accoucher doivent payer (800 euros et 1600 pour celles qui ont besoin d'une césarienne ! Celles qui n'ont pas d'argent peuvent toujours accoucher dans la rue...). Le public a mieux compris que les femmes sont atteintes non seulement dans leur vie quotidienne mais, en plus, dans tout ce qu'elles avaient gagné depuis trente ans par leurs luttes féministes. Les services publics étant détruits, les petits enfants, les vieux, les malades, les handicapés sont



pris en charge au sein de la famille par les femmes. Et bien sûr tout cela gratuitement ! La femme retrouve ainsi son vrai rôle : servir. C'est de nouveau le triomphe du patriarcat...

L'attention du public a été particulièrement soutenue lorsque Judit Morva de Hongrie a raconté les attaques des fascistes. C'est une chose de regarder un reportage à la télé. C'en est une autre d'entendre des personnes qui vous expliquent leur vie de tous les jours. En plus il s'agissait de pays tout proches et chacun pensait avec effroi que c'était peut-être ce qui attendait sous peu les français.

Le triple objectif de la tournée a été atteint.

1/ Les participants ont touché du doigt les destructions apportées par la dette.

2/ Une organisation féministe (Osez le Féminisme) a rejoint le CAC38 qui s'est vraiment impliqué dans la mobilisation du 8 mars (ce jour là, lors d'un rassemblement devant la gare de Grenoble, nous avons pu dire au mégaphone le témoignage de Sonia).

Mais surtout, désormais, chaque membre du CAC se sent vraiment concerné par le combat féministe, ce qui est nouveau.

3/ Construire un mouvement populaire de femmes contre la dette, c'est un objectif de longue haleine, mais auquel certaines d'entre nous s'attellent en rejoignant un collectif de femmes précaires d'un quartier populaire grenoblois pour lutter avec elles contre les expulsions dont elles sont victimes.

 Martine Toulotte pour le bureau CADTM-G

Le prix des diamants

\$495 021 500

New-York, le 15 mai, pour plusieurs lots de tableaux : "C'est la vente aux enchères la plus élevée de l'histoire" dans le domaine de l'art, s'est enthousiasmé Brett Gorvy, le chef du département de l'art contemporain de la célèbre société britannique Christie's. Près d'un demi-milliard de dollars (388 millions d'euros) !

\$26 700 000

Genève, le même jour, toujours chez Christie's, un diamant de 101 carats a dépassé les 20 millions d'euros, acquis par le joaillier Harry Winston, propriété du groupe Swatch. Près de la moitié d'un Airbus A318 !

Une évidence de plus que le marché des riches ne connaît pas la crise.

Le plus gros diamant, vendu chez Christie's (ci-contre), a été extrait de la mine de Jawngeng au Botswana.

Certains habitants du Botswana connaissent bien le prix des diamants, mais pour eux ce ne sont pas des millions de dollars.

Les Bushmen (population d'environ 100 000 personnes) vivent sur ces terres (Botswana, Namibie, Afrique du Sud et Angola) depuis des dizaines de milliers d'années. La réserve naturelle du Kalahari, au centre du Botswana, avait été créée pour protéger leur territoire ancestral. Mais dans les années 1980, après la découverte des gisements de diamants, les autorités décidèrent que leur présence gênait et qu'ils devaient partir.

Trois fois, en 1997, 2002 et 2005 ils furent chassés, leurs huttes démantelées, école et poste de santé fermés, leurs sources d'eau détruites.

En 2006 lors d'un procès ils gagnaient le droit de retourner sur leurs terres mais le gouvernement les a empêchés d'y accéder, condamnant leur unique puits d'eau utilisé avant leur expulsion.

Les autorités refusent de leur délivrer des permis de chasse (malgré le verdict de la Haute Cour du Botswana qui avait jugé ce refus illégal). Ils sont arrêtés, menacés et battus lorsqu'ils chassent pour nourrir leurs familles. Tout ceci vise à terroriser et décourager les Bushmen de quitter les camps de

relocalisation où ils ont été déplacés.

En 2010, les Bushmen ont intenté un autre procès au gouvernement afin de récupérer leur accès au puits d'eau. Après avoir perdu en janvier 2011, en février 2011, la Cour la plus puissante du Botswana statuait que les Bushmen avaient le droit d'accéder à l'eau au sein de la Réserve centrale du Kalahari.

Malgré les décisions de justice et les campagnes internationales, le gouvernement continue de maltraiter les populations bushmen, refusant de les laisser regagner leurs terres traditionnelles - cédées à une entreprise minière. Laquelle compagnie minière est, bien sûr, autorisée à utiliser autant d'eau qu'elle a besoin tout comme les compagnies de safari qui forment de nouveaux puits.

Wilderness Safaris a ouvert le "lodge Kalahari Plains Camps" en 2009 avec l'accord du gouvernement botswanais.

Alors que les touristes boivent tranquillement au bord de la piscine, les Bushmen luttent pour trouver un peu d'eau pour survivre.

Aujourd'hui, certains sont devenus dépendants des rations alimentaires distribuées par le gouvernement. Beaucoup sont touchés par l'alcoolisme, l'ennui, la dépression, la tuberculose ou le SIDA.

 Yvette Krolkowski

Source : <http://www.survivalfrance.org>

Note sur le financement des collectivités locales

Ces dernières années, les banques se sont désengagées du marché des collectivités locales au motif que la réglementation *Bâle III* leur impose de disposer des fonds propres en contrepartie des crédits qu'elles consentent. Or les collectivités publiques sont des grandes consommatrices de crédit alors qu'elles ne peuvent déposer leurs fonds dans les banques puisque c'est le Trésor public qui gère leurs comptes. Les collectivités assurant plus de 70 % du financement de l'investissement public en France, l'État a dû intervenir pour leur trouver des financements.

C'est ainsi qu'il a créé fin janvier 2013 la Société de Financement local (SFIL). La Société de Financement Local est une société anonyme à conseil d'administration agréée en qualité d'établissement de crédit par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).



Le capital de la SFIL est détenu à 75% par l'État, à 20% par la CDC et à 5% par la Banque Postale. Opérationnelle depuis le 1er février, la SFIL est dirigée par l'actuel directeur général de l'Agence France-Trésor, Philippe Mills.

La SFIL hérite d'un portefeuille de 90 milliards d'euros de prêts déjà consentis à des collectivités. Il s'agit du portefeuille de prêts de DEXMA (Dexia Municipal Agency) racheté pour l'euro symbolique. Cette opération s'inscrit dans la foulée des 3 plans de sauvetage mis en place par la Belgique, la France et le Luxembourg qui se sont révélés vains puisque Dexia a dû être démantelée. Ces 3 États avaient apporté des milliards de garantie à Dexia. La reprise des encours de DEXMA par la SFIL s'inscrit dans ce processus. Sur le stock, 9,4 milliards d'euros sont considérés comme « sensibles » (comprendre « toxiques ») et concernent environ 1 000 collectivités. Il s'agit de prêts structurés dont le taux est indexé sur des cours de monnaies telles que le franc suisse, le dollar ou le yen. Ce stock de 9,4 milliards d'euros de prêts toxiques est donc assumé par la SFIL, c'est-à-dire l'État. Cela explique le peu d'enthousiasme de l'État à solutionner le problème dans le sens des collectivités locales et le fait qu'il invite ces collectivités à payer leur dette et à ne pas agir en justice. En juin 2012, un rapport confidentiel de l'Inspection générale des finances (IGF) invitait les hôpitaux et les organismes de logement social à vendre des biens de leur patrimoine pour honorer leurs échéances. Enfin rappelons que derrière l'État, ce sont les contribuables qui sont appelés à payer en dernier ressort. Une des tâches

à venir de la SFIL sera de se débarrasser progressivement des prêts à risque et de gérer les actions en justice engagées par les emprunteurs.

La Caisse Française de Financement Local (CFFL) est un établissement de crédit agréé en tant que Société de Crédit Foncier détenu à 100 % par la Société de Financement Local (SFIL).

La Caisse Française de Financement Local est chargée :

- de financer des crédits aux collectivités locales françaises accordés par La Banque Postale depuis 2012 ;
- de financer des crédits aux collectivités locales européennes commercialisés par le groupe Dexia jusqu'à fin 2012 ;
- d'émettre des obligations foncières pour financer ces crédits (les obligations foncières ou covered bonds sont des titres adossés à des créances hypothécaires qui sont émises sur le marché par des établissements rattachés à des banques).

Ainsi, dans le bilan de la CFFL, il y a au passif, ses ressources, essentiellement ses émissions d'obligations foncières ou *covered bonds*, et à l'actif, l'usage qu'elle fait de ses ressources, essentiellement des prêts à des collectivités locales (françaises à plus de 70 %).

Pour ce qui est des prêts toxiques, il me semble nécessaire d'inciter les acteurs publics concernés qui ont des éléments de droit pour le faire d'engager au plus tôt (si possible avant le 19 juin 2013, cf. ma note du 19 février sur le site du CADTM), une action en justice contre les banques qui leur ont fait signer des prêts toxiques. Pour information, je publie un livre sur le sujet qui sort le 7 mai et qui récapitule notamment les moyens de droit susceptibles d'être utilisés contre les banques.

La question du financement des collectivités locales et les enjeux qu'elle recouvre souligne la nécessité de disposer d'un authentique service public bancaire. C'est pourquoi, la préconisation de socialiser l'intégralité du secteur bancaire s'avère être une priorité.

 Patrick Saurin



Lecture

Patrick Saurin

LES PRÊTS TOXIQUES UNE AFFAIRE D'ÉTAT

COMMENT LES BANQUES FINANCENT
LES COLLECTIVITÉS LOCALES



Parution : 7 mai 2013
264 pages - 15 euros
Format : 12 x 19 cm
ISBN : 978-2-35457-055-2

Commander sur le site <http://cadtm.org>

Un milliard d'euros par an, c'est ce que coûte aux collectivités, aux hôpitaux et aux organismes de logement social la spéculation des banques sur les dettes publiques locales. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle n'a pas suscité à ce jour de réaction appropriée de la part des pouvoirs publics. Pire, le fait de laisser payer les contribuables en lieu et place des banques s'avère être un choix politique inavoué que Patrick Saurin met en évidence preuves à l'appui. Au terme d'une minutieuse enquête très documentée, il explique avec simplicité et précision pourquoi les prêts toxiques sont une véritable affaire d'état. Destiné à un large public, ce livre propose une vision d'ensemble du sujet. Dans un souci d'exhaustivité et d'objectivité, l'auteur expose et analyse le point de vue de tous les acteurs concernés en reprenant souvent leurs mots pour rester fidèle à leur pensée. De façon méthodique et pédagogique, il présente successivement le mécanisme des prêts toxiques, leurs effets, les responsabilités des différents acteurs, en particulier les carences du législateur, enfin les actions susceptibles d'être engagées contre les prêts toxiques. Ce livre assume également un parti pris car il se veut avant tout un outil au service d'une prise de conscience et d'un combat citoyens.

Patrick Saurin connaît bien la question des dettes locales car il a été pendant plus de dix ans chargé de clientèle auprès des collectivités publiques au sein des Caisses d'Épargne. Il est également membre de l'exécutif national de Sud BPCE, du CAC et du CADTM.

Équateur, nouveau pas vers les audits

Le Président de l'Équateur, Raphaël Correa, a décidé que l'arrogance de Chevron et Occidental Petroleum est allé assez loin. Ces deux compagnies pétrolières nord-américaines poursuivent le gouvernement équatorien par tous les moyens possibles afin de parvenir à des décisions judiciaires internationales pour que les décisions souveraines, défavorables à leurs intérêts, soient jugées illégales et passibles de compensation. En réaction, Raphaël Correa a l'intention de continuer dans son raisonnement, en appliquant l'expérience en audit de la dette à des traités bilatéraux d'investissement et d'arbitrage d'investissement international.

Quand Chevron a repris Texaco en 2001, il a trouvé dans le panier une réclamation du peuple équatorien, pour les dommages environnementaux de sa région amazonienne, d'un montant de 19 milliards de dollars et, comme Texaco avant, refuse cette compensation. Le Tribunal d'arbitrage international de La Haye a récemment créé une "aberration juridique".

Texaco a quitté l'Équateur en 1992, mais sur la base des traités d'investissement réalisés en 1997, cinq ans après, le tribunal a jugé que, bien que Texaco était parti, leurs investissements étaient restés et étaient donc protégés par ces traités. Il était donc illégal de la part de l'Équateur d'avoir permis l'exécution de jugements antérieurs, délivrés par cette même juridiction, contre Texaco et Chevron.

En 2012, Occidental a obtenu des dommages de 1,77 milliard de dollars dans une affaire portée devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), le tribunal de la Banque mondiale. L'Équateur avait, en 2006, abrogé le contrat d'exploitation d'Occidental après avoir transféré unilatéralement 40% de ses intérêts vers une autre entreprise "EnCana Corporation" sans l'autorisation du ministère

de l'énergie. Le jugement a considéré que l'annulation équivalait à une "expropriation", et violait le traité bilatéral d'investissement Équateur/US. L'Équateur a fait appel de cette décision.

L'une ou l'autre de ces procédures pourrait ruiner le pays

Après le succès de l'audit de la dette autour de 2008, qui a mis en lumière les pratiques illégales et illégitimes, procédures et engagements, Raphaël Correa a l'intention d'appliquer le même processus pour contester un certain nombre de traités internationaux d'investissement. L'audit de la dette avait été réalisé par une équipe d'experts, nationaux et internationaux, et des représentants de la société civile. Ils ont constaté qu'une grande part de la dette était illégitime et / ou illégale et ne devrait donc pas être payée. Sur la base de ces résultats, le président Correa a décidé de suspendre le paiement de certaines obligations, et économisé environ 7 milliards de dollars, ressources qui ont ensuite été utilisées pour les programmes sociaux.

Raphaël Correa a dit, "Individuellement, ces sociétés multinationales peuvent piétiner nos pays, peuvent imposer leurs exactions. Au niveau régional, nous imposons nos conditions aux multinationales" et "il y aura une réponse de l'Unasur, de l'ALBA".

Le soutien mutuel, l'échange d'informations et de stratégies face à des attaques juridiques des organisations multinationales seront mis à l'ordre du jour de la réunion des membres de l'ALBA, en avril.

L'Équateur a déjà abrogé plusieurs traités bilatéraux d'investissement en même temps qu'elle a quitté le CIRDI.

Suite à cette annonce, le 6 mai 2013, le Président de l'Équateur, Raphaël Correa, a formulé le décret N°1506 qui crée effectivement cette Commission d'audit des traités bi-latéraux de protection des investissements.

 Mike Krolikowski

Un front uni face au capital transnational

Depuis plusieurs années, la Bolivie, l'Équateur et le Venezuela sont en conflits avec des entreprises multinationales concernant principalement la renégociation des concessions d'exploitations de leurs ressources naturelles. Ces conflits se règlent au CIRDI (Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements) rattaché à la Banque mondiale. Ayant assez de devoir passer par cet organisme peu neutre, ces pays l'ont quitté (respectivement en 2009, 2007 et 2012) et ont décidé d'organiser d'autres instruments de gestion des conflits avec les entreprises multinationales des pays du Nord.

C'est pourquoi plusieurs pays d'Amérique latine (Bolivie, Cuba, Équateur, Nicaragua, République Dominicaine, Saint-Vincent et les Grenadines, Venezuela) se sont réunis à Guayaquil (Équateur) pour la première rencontre en vue de la création d'une "Conférence permanente des États latino-américains affectés par les intérêts transnationaux".

L'Argentine, le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Mexique étaient invités à participer.

Ils s'engagent à soutenir la création, au sein de l'Union des nations sud-américaines (Unasur), d'un "mécanisme régional de résolution des différends en matière d'investissement qui garantisse des règles justes et équilibrées lorsque surgissent des conflits entre firmes et États".

La Déclaration finale définit que les pays en développement, disposant de ressources précieuses, doivent pouvoir rester souverains et libres d'utiliser ces ressources pour le bien de leurs populations. Ils proposent aussi la création d'un "Observatoire international sur les contentieux en matière d'investissements" avec mutualisation des expériences, des moyens en vue de consolider un rapport de forces entre ces pays et les multinationales dans tous les espaces institutionnels multilatéraux.

Plus d'infos sur <http://cadtm.org/Quand-la-souverainete-des-etats-se>

Le Kenya condamne une multinationale pour fraude fiscale

L'entreprise Karuturi, qui produit des roses au Kenya, les expédie vers l'Europe via une filiale à Dubaï. Fin 2012, l'administration fiscale du Kenya a jugé la multinationale coupable de manipulation des prix de transfert pour échapper à l'impôt sur le revenu des sociétés. Une fraude qui s'éleverait à 8 millions d'euros. Karuturi a fait appel de cette décision le 4 avril 2013.

Ça s'aggrave, j'adhère au 

Nom (en capitales) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mel : _____ @ _____

> Adhésion au CADTM France et abonnement aux publications :

[] 48 euros [] 27 euros (petits revenus)

> Adhésion seule : [] 10 euros [] 5 euros (petits revenus)

> Abonnement seul : [] 38 euros [] 22 euros (petits revenus)

Adresser avec votre règlement à : CADTM France, 21 rue de la Feularde, 45800 St Jean de Braye

Bulletin du CADTM France

21 rue de la Feularde

45800 St Jean de Braye - France

Email : france@cadtm.org

Directeur de la publication : Nicolas Sersiron

Mise en page : Yvette Krolikowski

ISSN 1634-5932 Dépôt légal : à parution

Entièrement fait avec logiciels libres sous Linux